

## Une mission de service public ?

# LA DIFFUSION DES MESSSES SUSPENDUE À UN CÂBLE

François HARDY

La messe dominicale sur les antennes de la radio publique belge serait-elle sur un siège éjectable ? La question aura probablement traversé l'esprit de ses auditeurs le dimanche des Rameaux. Ce matin-là, une édition spéciale de *Déclat* a en effet été diffusée entre 10h et midi. Envolée, la célébration eucharistique pourtant captée en temps réel à Woluwe. Le site de la RTBF redirigeait les fidèles vers Auvio. Hélas, là non plus, impossible d'attraper le direct de la cérémonie. Trois jours plus tard, le podcast était ajouté sur la plateforme. Mais, à l'heure d'écrire ces lignes, une malédiction nommée "Erreur 500" y empêchait toute réécoute.

### POUR LES PLUS FRAGILES

Le service public envisagerait-il de mettre un terme à la retransmission de sa plus ancienne émission ? « Il est certain que la diffusion des cultes n'évolue plus dans le même contexte qu'il y a dix ou vingt ans », souligne-t-il, relevant que des chaînes réclamant ouvertement leur appartenance à un culte (Cathobel, RCF, Radio Judaïca...) proposent une offre plus abondante. C'est pourquoi il « ne jugerait

donc pas illégitime de s'interroger sur la manière de servir au mieux les intérêts des publics, si besoin en réfléchissant au positionnement des cultes dans son offre ». D'autant qu'il produit la captation des messes sans aucun apport financier de Cathobel qui intervient en appui pour les questions de fond. L'ampleur des moyens du service public permet ainsi une diffusion bien plus large et une qualité technique supérieure à ce que produirait l'antenne catholique si elle devait compter sur ses propres moyens.

« Nous sommes conscients que le contexte économique est tendu, reconnaît Vincent Delcorps, directeur de la rédaction de Cathobel. Nous collaborons pour tenter de réduire les coûts de production des messes, tout en maintenant une qualité suffisante. Les programmes religieux constituent un bel exemple de ce qui distingue une chaîne publique d'un groupe privé. La diffusion des messes ne se caractérise pas par un souci de rentabilité, mais par celui de rejoindre les femmes et les hommes là où ils sont. C'est une offre qui s'adresse particulièrement aux plus fragiles qui ne sont pas en mesure de se déplacer, notamment parce qu'ils sont en maison de repos ou à l'hôpital. C'est un intérêt pour la

RTBF : en diffusant les messes, elle contribue à l'exercice de ses missions de service public. »

### CONTRAT DE GESTION

Une mission de service public : c'est précisément là que le bât blesse. La RTBF est-elle tenue de retransmettre les cultes ? Le décret communautaire qui l'encadre laisse la question au contrat de gestion conclu entre elle et son ministère de tutelle. L'année 2023 marquait un *shift* entre le cinquième contrat de gestion (qui opérait jusqu'en 2022) et le sixième, controversé sur de nombreux points, qui a commencé à courir le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour comprendre, il faut distinguer la diffusion des cultes (comme les messes radio) de celle des émissions concédées (celles à contenu plus large produites par et sous la responsabilité éditoriale d'associations représentatives reconnues). Dans le précédent contrat, l'article 41 réglait les engagements de la RTBF en matière de programmes de ce type. Cette mention a disparu du nouveau.

Contactée, la ministre francophone des Médias, Bénédicte Linard (Écolo), explique que cette disposition n'apportait rien par rapport au décret-cadre qui prévoit lui-même le principe. « Par souci légistique, il a donc été décidé de ne plus s'y référer, précise-t-elle. La RTBF reste néanmoins tenue de respecter le cadre légal, ce qu'elle fait en accordant du temps d'antenne et des moyens de production aux associations reconnues, auxquelles peuvent encore être confiées des émissions concédées. » Celles-ci sont-elles pour autant sauvegardées ? Pas sûr : la ministre reconnaît à l'antenne publique un large pou-

Médias  
&  
Immédi@ts

### EN SALLES. MAIS PAS QUE

Pour quelles raisons un opérateur radio organiserait-il un festival qui se déroulerait dans des salles ? Musiq3 apporte la réponse fin juin avec la nouvelle édition de son festival destiné à bâtir, en *direct live*, des passerelles entre des genres aussi diversifiés que le jazz, l'électro ou le classique. Seize concerts sont prévus en trois jours, en partie relayés sur les ondes.

Festival Musiq3 Bruxelles, 30/06 → 02/07, à Flagey et au Marmy. En direct sur Musiq3, avec réécoute sur Auvio.

### ARGENT FACILE

À partir du 1<sup>er</sup> juillet, les publicités pour des jeux d'argent en ligne devraient normalement être interdites en Belgique. Finis, notamment, les spots TV laissant croire que gagner est facile et que jouer n'est pas une addiction. Mais les propriétaires des médias privés où ces pubs sont diffusées s'opposent à cette interdiction. Ils redoutent une baisse de recettes commerciales, alors que la pub sur les réseaux sociaux et les plateformes internationales, incontrôlable, y échapperait.



© Cathobel

**Le nouveau contrat de gestion de la RTBF ne mentionne plus la diffusion des émissions liées aux cultes. Le discours officiel et les faits sont contradictoires. Entre les deux, on évoque des manœuvres en stoemelings.**

**INCERTITUDE.**  
La RTBF est-elle tenue de retransmettre les cultes et de le faire en direct ?

voir d'appréciation en cette matière. « L'agrément par le gouvernement n'implique pas automatiquement l'obligation pour la RTBF de concéder une émission », a-t-elle répondu à une question parlementaire du député Michel de Lamotte (Les Engagés).

## DISPARITION DES CULTES

La question semble encore plus tranchée en ce qui concerne les cultes eux-mêmes. Dans le précédent contrat de gestion, l'article 39.1 contenait un alinéa (a) prévoyant la diffusion des cultes religieux et manifestations laïques. Il était suivi par d'autres imposant celles de la météo, de l'info-traffic, etc. Dans la nouvelle version du texte, pratiquement tous les alinéas ont été reproduits... sauf celui lié aux cultes. Le passage au rouleau correcteur a dû être fait proprement : la question n'a été soulevée à aucun moment lors des débats parlementaires. Le député qui avait déjà interpellé la ministre à propos des émissions concédées confirme que cette modification

est passée sous tous les radars. « La RTBF a probablement retiré cette mention des cultes en stoemelings, au moment de la rédaction du nouveau contrat de gestion, et personne, ni au cabinet Linard ni en Commission, ne l'aura remarqué », suppose Michel de Lamotte.

Le cabinet de la ministre précise cependant que le fait que ces retransmissions n'apparaissent plus *expressis verbis* dans le contrat n'a pas d'incidence sur l'obligation de la RTBF à veiller à la diversité des émissions offertes pour rassembler des publics les plus larges possibles. De son côté, le service public rassure : « Jusqu'ici, le conseil d'administration n'a jamais remis en cause la diffusion des célébrations religieuses et philosophiques. » Difficile de deviner ses intentions à long terme. Se dirige-t-on vers une retransmission uniquement sur Auvio ? C'est ce que craint le député de Lamotte. Vers la seule possibilité de réécoute en différé ? « La disparition du direct pour les programmations religieuses me semblerait particulièrement dommageable,

pense Vincent Delcorps. *Pour une messe, la plus-value d'un direct est immense. Il s'agit d'une expérience à laquelle on participe avec d'autres.* » Tommy Scholtes, attaché de presse à la Conférence épiscopale belge, complète : « L'idée de suivre la célébration est d'être en communion réelle par la prière et en direct avec la communauté qui célèbre. S'associer à distance à la prière a tout son sens quand c'est nécessaire. »

Enfin, au-delà du cultuel, le frère Didier Croonenberghs, responsable pastoral et liturgique des messes RTBF, pointe aussi une dimension culturelle à la diffusion des messes.

En télévision, elles permettent de participer au rayonnement spirituel, historique et patrimonial de la Wallonie et de Bruxelles. « Voilà bien une de mes craintes dans les restrictions budgétaires : ne plus pouvoir montrer que des messes classiques et formatées, et plus dans de grandes églises, avec de nombreux musiciens et de grandes chorales », redoute-t-il. ■

## CATASTROPHE DE L'ESCAUT MORT ET RENAISSANCE D'UN

### CHRONIQUE D'UNE PRESQUE MORT

Dans la nuit du 9 au 10 avril 2020, près de Cambrai, l'Escaut connaît la pire catastrophe de son histoire. Comme la peur et le confinement frappent, l'événement passe presque inaperçu. Mais il est dramatique. Une brèche dans un bassin de décantation d'une usine sucrière déverse dans le fleuve 44 piscines olympiques d'eaux polluées. 90% de la

biomasse piscicole et 50% de la biodiversité disparaissent. En janvier 2023, l'entreprise a été condamnée à des millions de dommages et intérêt, mais elle a fait appel. Le fleuve, lui, se remet doucement, mais il faudra vingt ans pour revenir à la normale. Deux cinéastes de Reims ont suivi toute l'histoire et réalisé un touchant documentaire sur le drame et ses espoirs.

*Catastrophe de l'Escaut, mort et renaissance d'un fleuve*, de Olivier Hennegrave et Thomas Risch, RTBF La Une, Je 08/06, 22h45.

### FIN D'UN MODÈLE

Bel RTL devrait voir ses programmes modifiés à partir de septembre. Celle qui était jadis la chaîne la plus écoutée pourrait abandonner son profil historique de radio généraliste inspiré de RTL Paris et se recentrer sur le *Music and news*. Pour l'instant, Bel RTL organise une campagne de pub « On est fait pour s'entendre... », qui paraît toutefois ne pas annoncer ce changement.